



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon le 9 avril 2019

INTERDICTION DE MANIFESTATION LE SAMEDI 13 AVRIL 2019

Depuis plusieurs semaines, les manifestations dites des « Gilets Jaunes » perturbent chaque samedi le centre-ville de Lyon. Adossés aux manifestants, des groupes violents s'en prennent aux personnes et aux forces de l'ordre, avec la volonté de dégrader les biens publics et privés.

Les forces de l'ordre, sous l'autorité du préfet de région, ont maintenu un haut-niveau de sécurité sur l'ensemble de la ville de Lyon. Toutefois, nous observons une diminution régulière du nombre de manifestants et le maintien des individus les plus radicaux. Ces derniers s'en prennent notamment aux commerces de centre-ville, qui voient leur activité commerciale souffrir de ce mouvement qui les empêche de travailler et qui menacent leur pérennité économique.

Pascale MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Gérard COLLOMB, Maire de Lyon, ont tour à tour reçu les associations de commerçants afin d'évoquer avec eux leurs difficultés ainsi que leurs perspectives.

Après consultation du Maire de Lyon et des associations de commerçants du centre-ville, le préfet a décidé d'**interdire par arrêté toute manifestation ce samedi 13 avril, dans un périmètre qui sera précisé ultérieurement.**

Depuis le mois de novembre 2018, les acteurs économiques, et notamment ceux du commerce et de l'artisanat, subissent les conséquences des manifestations et de leurs débordements.

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.60.60 – Télécopie : 04.78.60.49.38 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



L'État a pris des mesures exceptionnelles au travers d'un plan d'aide, qui consiste notamment en la mise en place de brigades d'intervention en soutien aux artisans et commerçants afin de les appuyer dans leurs démarches, notamment l'étalement des dettes fiscales et sociales, la simplification du chômage partiel ou encore l'octroi de crédits bancaires.

Ce dispositif a été complété par la Ville de Lyon, qui a mis en place des mesures exceptionnelles à hauteur de 700 000€ afin de sauvegarder l'emploi et l'activité des commerces :

- ⑩ Gel en 2019 de tous les tarifs des occupations du domaine public lié aux fonds de commerce (terrasses, étalages) à leur niveau de 2018 sur l'ensemble du territoire de Lyon ;
- ⑩ Gratuité totale des terrasses de la Presqu'île durant les mois de juin, juillet, août 2019 ;
- ⑩ Exonération totale pour 2019 des redevances des kiosques de la place Bellecour.

Cette mesure vient donc compléter le dispositif déjà annoncé et consolider les efforts fournis sur le long terme par l'État, la Ville et les commerçants.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Kamel AMEROUCHE – 06 47 80 82 86

Ville de Lyon – Service presse

Leslie BRUNNER – 06 79 42 36 94

